



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 17 octobre 2022

Aide à L'immobilier d'entreprise - LP AERO DECAPAGE

DÉLIBÉRATION

N° 2022 – 111

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 6
Excusés : 2
Nombre de votants : 36

Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

I – MODALITES D'INTERVENTION

Par délibérations en date du 22 mai 2018 puis du 28 juin 2021, la CCPLx a validé les modalités de son intervention économique en matière immobilière.

II – DEMANDE DE SUBVENTION

Présentée par LP Aéro-décapage par courrier en date du 23 mars 2022, et parvenu dans les services de la DDACT le 13 mai 2022 puis complété le 13 juillet 2022. Un accusé réception a été transmis à l'entreprise le 17 juillet.

III – PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

L'entreprise LP Aéro-décapage a été créée sous la forme d'une micro-entreprise par Pierre LAMBOLEY. Après deux ans d'activité et pour faire face au développement de ses marchés dans le traitement et



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

Objet

**Aide à L'immobilier D'entreprise - LP
AERO DECAPAGE**

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 070-247000755-20221017-D2022_111-DE

Délibération n°2022

111

Page 2 sur 2

revêtement de métaux, la société transformée en SASU souhaite réaliser un programme d'investissement dans des équipements matériels pour 46 590 € et un investissement immobilier. Ce nouvel outil de production lui permettra de passer d'un marché de particuliers à un marché industriel. Son projet s'attache à apporter des solutions de réemploi et réutilisation d'un point de vue environnemental et écologique.

Le projet immobilier consiste en l'acquisition d'un terrain sur la commune de Saint Bresson, d'une surface de 52 ares pour 520,00 € et les frais d'acquisition liés pour 740 €, ainsi que la construction d'un bâtiment d'une surface de 515 m² d'un montant de **148 856 € HT** comprenant :

- Aménagement du sol du bâtiment : 16 186 €
- Fourniture bâtiment et montage : 96 617 €
- Aménagement ateliers (sablage et peinture) : 20 325 €
- Aménagement du local, fondations et voie d'accès, assainissement, parking : 11 890 €
- Electricité : 2 172 €
- Honoraires Maître d'œuvre : 1 666 €

IV – AIDES MOBILISABLES

L'assiette de dépenses éligibles de 148 656 € HT :

- Taux d'intervention CCPLx – taux TPE : 5% (Conseil communautaire du 17 octobre 2022)
- Montant de l'aide allouable : 7 442.00 €
- Taux d'intervention CD70 – (Convention de partenariat)
- Montant de l'aide allouable : 7 442.00 €

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire

- **DECIDE** de retenir et de verser au titre du règlement d'intervention de la Communauté de Communes, le montant de 7 442.00 € à la société LP AERO DECAPAGE ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

